

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS
Séance du 02 février 2021 à 19h00 – Salle des fêtes

Présents : Mesdames ALVAREZ-NAVARRO Cécile, BOUGHOUICHE Nadia, CUCCIOLILLO Véronique, FAURE Valérie, MOREIRA Adeline

Messieurs AMIOT Anthony, BUISSON Christophe, FONSECA Victor, GIRAUD Marc, JULLIEN Florent, RODRIGUEZ Philippe, TERMOZ Nicolas.

Absents / excusés : PROSEC Michel, WIART Claude

Secrétaire de séance : Nadia BOUGHOUICHE

1 / Contrat Accompagnement dans l'Emploi – Parcours Emploi Compétences (CAE-PEC)

Le Maire explique que suite au départ de l'agent technique à temps plein à compter du 22 janvier 2021, une période de recrutement a eu lieu. Parmi les candidatures reçues, le Maire propose l'embauche d'un nouvel agent en contrat aidé. Depuis janvier 2018, le dispositif PEC « Parcours emploi compétence » permet à un jeune de faciliter son accès à l'emploi. Dans le secteur non-marchand ce contrat prend la forme d'un Contrat accompagnement dans l'emploi.

La personne choisie est inscrite à la mission locale de Saint-Marcellin et répond aux critères d'éligibilité du dispositif.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours. Un tuteur sera désigné au sein de la collectivité.

Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat et une exonération de charges.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Le Maire propose de conclure un CAE-PEC d'une durée de 6 mois renouvelable jusqu'à 2 ans, à temps complet 35h hebdomadaires, à partir du 1^{er} mars 2021.

La mission proposée correspond aux tâches dévolues aux adjoints techniques : Entretien et maintenance des bâtiments, entretien de la voirie et des espaces verts.

Le contrat de travail fixe toutes les modalités de cette embauche

La rémunération sera égale au SMIC + 5%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Accepte la proposition du Maire

-Autorise le Maire à signer le contrat de travail dans le cadre du dispositif CAE-PEC et la convention avec la mission locale et tous autres documents nécessaires à ce dossier et la mise en œuvre de ce recrutement.

2 / Création d'un poste d'adjoint technique à 35h00 hebdomadaires

Monsieur le Maire explique que l'agent technique sur un poste à temps non complet 28h00 a fait la demande de pouvoir augmenter son temps de travail à 35h00 hebdomadaire.

Cet agent est titulaire depuis le 08/10/2019 sur le grade d'adjoint technique territorial.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Est favorable à sa demande

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, 35h hebdomadaire Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires
- Autorise le Maire à signer l'arrêté correspondant dès que le délai réglementaire le permet.

3 / Signature du procès-verbal de cession gratuite avec la SMVIC De borne pour recharge Vélo à Assistance Electrique aux communes

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal reçu par la communauté de communes SMVIC :

Suite à une délibération de juillet 2017, la SMVIC a fait l'acquisition et a financé des bornes de recharge VAE, type bloc 4 répartis sur l'ensemble du territoire.

Une borne a été installée sur Saint-Gervais Quai de la Fonderie Royale.

A compter du 1^{er} janvier 2021, la commune devient propriétaire de ce point de recharge qui est cédé gratuitement par la SMVIC.

La Convention a pour but de préciser les modalités de cette cession.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Autorise le Maire à signer cette convention/procès-verbal

Il est précisé que la commune devra demander à la Smvic toute la documentation technique nécessaire à la maintenance qui sera dorénavant assurée par la commune.

4 / Signature Convention de partenariat « Label écoles numériques »

Monsieur le Maire présente la convention reçue de l'Education Nationale, circonscription de Saint-Marcellin en date du 11/01/2021.

La convention définit :

- L'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique qui s'inscrit dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale

- Les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés. Le coût estimatif de l'équipement s'élève à 8 830€ et la subvention correspondante à 4 415€ (50%)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Autorise le Maire à signer cette convention et tout autre document nécessaire à ce projet.

5 / Droit de place – Emplacement pour commerce ambulant (parking de co-voiturage)

Monsieur le Maire présente la demande pour un emplacement d'un camion pizza sur le parking de co-voiturage (situé à l'angle de la RD 1532/RD35)

Il est précisé qu'à cet endroit il n'y a pas de raccordement à un coffret électrique.

Le commerçant devra donc être autonome.

Il est rappelé qu'un emplacement existé déjà Place du Canon avec un branchement électrique possible à cet endroit.

M. le Maire invite l'assemblée à délibérer et fixer le tarif du droit de place

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Autorise le stationnement de commerce ambulant à cet endroit
- Précise que l'emplacement devra être défini et matérialisé

- Fixe le tarif à 4€ par demi-journée et 5€ pour la journée complète
- Charge le Maire d'établir et signer la convention qui définit les modalités.

Sur ce parking relais un portique va être installé (hauteur maxi 2m20)

Il est proposé de reculer ce portique pour permettre au camion de se garer, l'emplacement pour celui-ci devra être bien délimité et matérialisé. (prévoir l'achat d'un panneau interdit sauf camion pizza ou emplacement réservé)

Il sera proposé une période de 6 mois pour commencer et dès que la période sanitaire le permettra. Les jours retenus pour ce nouveau camion pizza sera le vendredi, samedi, dimanche. Il pourra être proposé à celui déjà en place au Port un 2^{ème} jour (actuellement il est le jeudi soir).

4/ Convention avec l'association Aplomb, travaux d'enduit du local technique

La convention signée avec Aplomb est présentée. l'Association a pour but l'insertion des personnes par des chantiers de travaux. Le chantier concerne l'enduit du local technique. Le coût pour la commune est moindre, elle devra régler des frais de déplacement et l'achat des matériaux.

5/ Convention CertiNergy, isolation des combles

Rappel est fait qu'une convention de partenariat avec Certinergy et le département a été signée.

Le rapport de visite de Certinergy est présenté. Le bâtiment ex-gendarmerie est concerné par une isolation des combles. Plusieurs solutions sont proposées par l'organisme. L'option 1 est choisie : Faire réaliser par un sous-traitant en soufflant de la laine de verre, le reste à charge mairie est estimé à 316.25€

7/ Commission déchets, mail de la smvic : les élus concernés sont invités à s'inscrire dans les groupes

8/ Vente zone AUD : 2^{ème} prolongation du compromis de vente au 30 avril 2021

9/ Restauration écomorphologique de la Drevenne par le SYMBHI (arrêté préfectoral du 21/01/2021), pour information.

10/ Information sur le PLUI,

Didier CHENEAU fait une synthèse du lancement du Plui par la Smvic.

Il propose de constituer un groupe de travail pour les réunions à venir.

Distribution des documents :

- Plan de stationnement
- Liste des commissions thématiques de la SMVIC mise à jour le 15/12/2020

Dossier d'urbanisme :

DP 20 20015 : Fillet Coche Marc 76 impasse du Nest pour remplacement d'un toit en tuiles en bac acier, accord du 22-12-2020

DP 2020016 : Lacaze Sylvie, maison 129 chemin du Bedot pour remplacement des menuiseries des fenêtres (coloris identique à l'existant), accord du 22-12-2020